

OBJECTIFS

Une formation adaptée aux métiers techniques territoriaux

Les collectivités locales représentent un secteur d'activité en plein développement. Dans la perspective de nombreux départs en retraite, du développement de l'intercommunalité et du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales, les collectivités et établissements publics recrutent de plus en plus de techniciens supérieurs intéressés par la vie locale, capables d'autonomie et de polyvalence, dotés d'une culture administrative, financière et managériale.

Un projet régional en faveur de l'emploi territorial

Les quatre centres de gestion de la fonction publique territoriale de Bretagne, établissements publics départementaux et le Centre national de la fonction publique territoriale ont coopéré avec l'université Rennes 2 et le lycée Freyssinet pour concevoir cette formation. L'objectif est de former des étudiants ayant une culture technique spécialisée (de type bâtiment, travaux publics, environnement,...) à un métier de gestion des Services techniques territoriaux. Elle permettra également aux étudiants de compléter leur formation à d'autres technicités et d'acquérir une polyvalence.

LA FORME DU DISPOSITIF

Une formation pluridisciplinaire en alternance

- 70 jours de formation théorique.
- 85 jours de stage en collectivités.
- 25 jours consacrés à l'auto-formation et aux travaux personnels.

Une intégration professionnelle favorisée

- Une préparation aux concours territoriaux intégrée à la formation.
- Un module spécifique préparatoire à l'intégration professionnelle.
- Un stage de quatre mois rendant très attractive la candidature des lauréats de cette licence, auprès des employeurs potentiels.

Une mixité des publics

- Un accès à des étudiants en formation initiale (15 à 20 étudiants) et continue (25 étudiants).
- La mise en relation de classes d'âge et de niveaux d'expérience, facteur supplémentaire d'un apprentissage réussi.

COMPÉTENCES ET SAVOIRS

Le titulaire de cette licence a les compétences pour être un(e) :

- **généraliste** de la gestion des services techniques d'une collectivité territoriale (organisation des services, gestion administrative, technique, locale) ;
- **conseiller(ère)** auprès des élus locaux ;
- **encadrant(e)** assurant des responsabilités d'encadrement du personnel ;
- **professionnel(le)** maîtrisant les connaissances juridiques et techniques, capable de collecter et de traiter des informations spécifiques, connaissant et pratiquant une langue étrangère technique, utilisant l'outil informatique, susceptible d'analyser les situations, d'intervenir avec rapidité et à bon escient ;
- **technicien(ne)** qui applique les réglementations nationales et européennes, coordonnant et vérifiant dans son secteur la régularité des prestations dues aux administrés ;
- **organisateur(trice)** qui maîtrise toutes les étapes de l'évolution d'un projet, analysant des situations et gérant des situations d'urgence ;
- **gestionnaire** performant et capable d'agir pour le bon déroulement des travaux réalisés, déterminant les procédés techniques, les méthodes d'organisation et le coût de l'opération ;
- **chargé(e) de communication et de concertation** assurant le dialogue avec les intervenants techniques, financiers et juridiques et sachant faire circuler les informations auprès des élus, des services, des usagers (recevoir, informer et conseiller un public présentant des demandes plus ou moins complexes ou de nature contentieuse) et argumenter efficacement.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le niveau des enseignements théoriques et pratiques doit répondre au bout d'un an à la forte demande de deux types d'employeurs et permettre à son titulaire d'occuper un poste dans :

- les services d'emploi temporaire des centres de gestion permettant à terme une insertion rapide en collectivités grâce à l'expérience acquise
- les collectivités territoriales (communes, départements, régions).

Ce professionnel travaille dans les services techniques des collectivités territoriales ou établissements publics (communes, départements, région, structures intercommunales, foyers-logements, offices HLM, SDIS, ...) après l'obtention d'un concours de cadre technique.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois de technicien supérieur territorial en tant que :

- **cadre généraliste** (responsable ou directeur des services techniques) capable de maîtriser la polyvalence des divers corps de métiers composant un service technique (encadrements d'équipes, relations avec les entreprises, ...),
- **cadre spécialisé** (responsable spécialisé dans les divers domaines techniques comme le patrimoine vert, le bâtiment, la voirie et les réseaux divers, les déchets, l'urbanisme et les affaires foncières, l'eau et assainissement) soucieux de faire vivre la transversalité c'est-à-dire connaître les contraintes des autres corps de métiers.

DEUX TYPES DE FORMATEURS À PARITÉ

- Des intervenants universitaires (50% des enseignements), rattachés à l'université Rennes 2 et au lycée Eugène Freyssinet, reconnus pour leur niveau d'expertise en fonction des objectifs de formation.
- Des intervenants professionnels (50%) pris dans les différentes spécialités étudiées, choisis pour la maîtrise de compétences ou de dispositifs et pour leurs capacités à transmettre les acquis de leurs expériences.
- Des intervenants ponctuels (élus, magistrats, trésoriers, urbanistes...) témoignant en fonction de l'actualité, d'une expérience, expertise ou innovation.

L'ARCHITECTURE DE LA FORMATION

UE générique (94h30) : « Maîtriser l'environnement administratif, juridique et financier des collectivités territoriales »

→ **UE 1 - Le cadre institutionnel et fonctionnel des collectivités locales** (59h30) 6 crédits (ECTS)

- 1.1 • Introduction générale et cadre administratif (21h)
- 1.2 • La place et le rôle des fonctionnaires et des élus (7h)
- 1.3 • Les différents modes de gestion des services publics (3h30)
- 1.4 • La maîtrise budgétaire (14h)
- 1.5 • L'achat public (14h)

→ **UE 2 - L'organisation du travail et la gestion de l'activité dans les services techniques** (35h) 3 crédits (ECTS)

- 2.1 • La gestion des ressources humaines (10h30)
- 2.2 • L'encadrement et le management du personnel (10h30)
- 2.3 • La conduite de projet (7h)
- 2.4 • Le contrôle et l'évaluation de l'activité (7h)

UE d'intégration professionnelle (137h30) : « Percevoir l'environnement du travail et s'intégrer dans les réalités professionnelles territoriales »

→ **UE 3 - Préparation à l'intégration professionnelle** (137h30) 9 crédits (ECTS)

- 3.1 • Maîtrise des outils de documentation et d'information (14h)
- 3.2 • L'utilisation du Système d'information géographique (7h)
- 3.3 • Construction du projet pédagogique tuteuré autour du mémoire (31h30)
- 3.4 • Analyse des pratiques de stage (21h)
- 3.5 • Méthodologie de la note de synthèse et préparation à l'oral (35h)
- 3.6 • Préparation aux démarches de recherche d'emploi (3h30)
- 3.7 • Etudes de cas (28h)

→ **UE 4 - Stages pratiques en collectivités** - 595h - 18 crédits (ECTS)

17 semaines de stages en alternance avec les cours.
Suivi individualisé par un tuteur professionnel et un enseignant référent.
Les professionnels en activité, dispensés de tout ou partie des stages, pourront obtenir ces crédits par validation d'acquis.

UE à dominante technique (258h) : « Maîtriser l'environnement d'un service technique d'une collectivité territoriale »

→ **UE 5 - Orientations fondamentales** - 31h30 - 3 crédits (ECTS)

- 5.1 • Approche globale et prise en compte du développement durable (14h)
- 5.2 • Approche globale des règles d'hygiène et de sécurité (17h30)

→ **UE 6 - Pratiques de communication professionnelle (anglais technique)** 24h - 3 crédits (ECTS) Semestre 1

→ **UE 7 - Pratiques de communication professionnelle (anglais technique)** 24 h - 3 crédits (ECTS) Semestre 2

→ **UE 8 - Environnement et cadre de vie** - 112h - 9 crédits (ECTS)

- 8.1 • L'aménagement, l'urbanisme et les déplacements (38h30)
- 8.2 • La gestion de l'eau et l'assainissement collectif ou non collectif (21h)
- 8.3 • L'utilisation et l'aménagement de l'espace public à travers le patrimoine vert (28h)
- 8.4 • La gestion des déchets (21h)
- 8.5 • La gestion des fêtes et cérémonies (3h30)

→ **UE 9 - Gestion du patrimoine des collectivités territoriales** - 66h30 - 6 crédits (ECTS)

- 9.1 • La gestion et l'entretien de la voirie et des réseaux divers (31h30)
- 9.2 • La gestion et l'entretien du patrimoine bâti ou à bâtir (31h30)
- 9.3 • La gestion du parc roulant et de matériels motorisés (3h30)

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- A des étudiants désireux de rejoindre un champ professionnel en plein développement, offrant de réelles perspectives d'évolution sur des métiers diversifiés.
- A des demandeurs d'emploi saisissant l'opportunité d'une requalification leur permettant une nouvelle orientation professionnelle.
- A des agents territoriaux désirant développer leur employabilité à titre individuel (congé de formation) ou se professionnaliser sur tout ou partie de la formation (plan de formation).

- des personnes souhaitant se reconverter et ayant une expérience (gestion de projet et de l'encadrement) dans le privé (France Télécom, logistique, grande distribution, ...);
- un public en recherche d'emploi et désirant s'investir au sein des services techniques;
- des candidats individuels déjà en poste et qui désirent développer leur employabilité et niveau de professionnalisme.

CONDITIONS D'ADMISSION : RECRUTEMENT SÉLECTIF

→ **Formation initiale :**

La licence professionnelle « Métiers techniques des collectivités territoriales » est ouverte :

- aux étudiants titulaires d'un BAC + 2 de formation technique (DUT, BTS) ou d'une Licence 2 de géographie, aménagement, biologie, logistique, urbanisme, transport, droit ... sous réserve des capacités d'accueil ;
- aux personnes pouvant bénéficier d'une validation des acquis professionnels.

→ **Formation continue :**

Sont susceptibles d'être intéressés par cette licence professionnelle :

- des agents des collectivités locales qui, dans le cadre du plan de formation, désirent se professionnaliser tout ou partie de la licence ;

CALENDRIER POUR LA RENTRÉE 2012-2013 :

Dossier de candidature à retirer sur le site Internet de l'université à partir du 2 février 2012 à l'adresse suivante :

<http://www.univ-rennes2/campus-mazier/informations-inscriptions>

Date limite de dépôt des dossiers : **13 avril 2012**

Entretien oral : **du 21 au 25 mai 2012**

Notification des décisions : **début juin 2012**

Campus Mazier - 2, avenue Antoine Mazier

22015 Saint-Brieuc Cedex 1

Tél : 02 96 60 43 00 ou par mél : campus-mazier-scolarité@univ-rennes2.fr

CONTACTS

• **Université Rennes 2 / Campus Mazier - Directeur : Jacques Le Louarn**

UFR (Unité de Formation et de Recherche) Sciences sociales - Directrice : Jacqueline Sainclivier

Département AES - Directeur : Philippe Métay ; Responsable à Saint-Brieuc : Jean-Pierre Le Normand

Accueil de l'UFR (Campus Villejean à Rennes) : porte A 220, du lundi au vendredi, de 14h à 17h - Tél. 02.99.14.17.87

Accueil secrétariat (Campus Mazier à Saint-Brieuc) : Tél. 02.96.60.43 00

- Pour tout renseignement d'ordre général, s'adresser au :

Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO.IP)

Université Rennes 2 / Campus Villejean / Place du recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35043 Rennes Cedex

Tél. : 02 99 14 13 91 ou 87 / Courriel : r2suiop@univ-rennes2.fr

WWW.UNIV-RENNES2.FR